



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Politique a l'egard des handicapes

Question écrite n° 50410

Texte de la question

M. Serge Janquin attire l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur la situation des familles de traumatisés crâniens, dont la prise en charge sanitaire n'est pas adaptée. Ces familles rencontrent au quotidien de nombreuses difficultés, tant financières que sociales, ou juridiques et même professionnelles dans les cas de réinsertion. Lui serait-il possible de définir en urgence les conditions d'une prise en charge par de petites unités spécialisées de proximité, notamment dans la région Nord - Pas-de-Calais, pour faciliter les visites régulières aux malades, souvent éloignés de plusieurs centaines de kilomètres de leurs centres de vie ? De même, pourrait-il lui préciser à quelle date il compte mettre en œuvre les mesures préconisées par le rapport Lebeau de mai 1995 qui fait clairement ressortir les besoins spécifiques des traumatisés crâniens ? Enfin, comment espère-t-il améliorer le dispositif d'orientation et de suivi qui nécessite une formation renforcée des intervenants dans ce handicap lourd ?.

Données clés

Auteur : [M. Janquin Serge](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50410

Rubrique : Handicapes

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 avril 1997, page 1760